



# CEE CLASSIQUE ET CEE PRÉCARITÉ

## VALORISEZ VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour les acteurs éligibles tels que les bailleurs sociaux, le dispositif des CEE - qui est entré dans sa 3<sup>e</sup> période - représente un instrument de financement des travaux d'économies d'énergie essentiel. Avec la création des CEE précarité par la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015, le marché a retrouvé un nouveau souffle.

### ● LES ENJEUX DE LA 3<sup>E</sup> PÉRIODE

Marquée par un durcissement des exigences techniques pour la délivrance des certificats, cette nouvelle période induit des interrogations pour les acteurs éligibles :

- Quelles sont les nouvelles opérations éligibles ?
- Comment gérer les contrôles du PNCEE ?
- Quelles sont les évolutions de fiches standardisées ?
- Comment maximiser son prix de vente dans un marché incertain ?
- Comment atteindre le seuil de dépôt ?
- Comment profiter des CEE précarité ?

### ● LES CEE PRÉCARITÉ : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES BAILLEURS SOCIAUX

Dorénavant, les opérations éligibles donnent droit à une part prépondérante de CEE précarité (versus CEE classique). Une aubaine quand on sait que ces nouveaux CEE bénéficient d'une bonification de volume et d'un prix supérieur à celui des CEE classiques.

Méthode de calcul : opérations réalisées sur le parc locatif d'un bailleur social dans le département de l'Isère

Volume de CEE calculé (GWhcu)	Décomposition du volume de CEE à partir des taux (GWhcu)			Bonification	Volume de CEE obtenu (GWhcu)
10	Précarité (90%)*	9	GPE (60%)* = 6 PE « simple » = 3	x2	12
	Classique (10%)	1	1		3
	<b>TOTAL</b>				<b>16</b>

\*Les taux de précarité (PE) et de grande précarité (GPE) sont définis par département.

**L'article 30 de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte** a créé une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique qui vient s'ajouter à l'obligation de la 3<sup>e</sup> période (150 TWh cumac supplémentaires). Les CEE de type précarité énergétique sont obtenus sur les opérations d'économies d'énergie en faveur des ménages modestes (seuils de revenu référentiel ANAH).

## ● UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Fort de son expérience, CTR propose un accompagnement alliant conseils d'experts énergéticiens, relations avec le PNCEE et capacité de négociation sur le marché.

LE CLIENT CHOISIT L'INTERVENTION QUI CORRESPOND À SES BESOINS :

1/ Intervention complète vous sous-traitez à CTR la gestion du dispositif

2/ Intervention complémentaire (prestataire déjà en place) : vous confiez à CTR les opérations de votre choix

3/ Achat et revente des CEE sur le marché (trading)

NOTRE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION :



## NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Fort d'une expérience éprouvée de 10 ans sur le marché des CEE, CTR offre à ses clients toutes les garanties escomptées.

- Plus de 25% des bailleurs sociaux nous font confiance
- Une analyse exhaustive des travaux
- Une complète autonomie dans le montage du dossier (récupération des attestations auprès des installateurs...)
- Une sécurisation maximale de votre dossier (mise à disposition des pièces justificatives en cas de contrôle du PNCEE)
- Une valorisation optimale de vos CEE grâce à des accords passés avec les obligés

Nos clients détiennent un volume de Certificats d'économies d'énergie très significatif. Cet effet volume nous permet de proposer des prix d'achat attractifs.

## ● EXEMPLES DE VALORISATIONS REALISÉES PAR CTR (SUR LA 3E PÉRIODE)

Établissement	Opérations réalisées	CEE obtenus (en €)
OPH de 15 000 logements En zone climatique H1	Réhabilitation globale d'une résidence de 196 logements Coût : 2M€	Valorisation des CEE 179 307€ soit environ 9% des travaux financés
OPH de 10 000 logements En zone climatique H2	Isolation des murs sur une résidence de 161 logements Coût : 900k€	Valorisation des CEE 138 907€ soit environ 15% des travaux financés
OPH de 20 000 logements En zone climatique H1	Isolation des toitures terrasses dans une résidence de 433 logements Coût : 450k€	Valorisation des CEE 26 711€ soit environ 6% des travaux financés
OPH de 5 000 logements En zone climatique H1	Installation d'une VMC Hygroréglable dans une résidence de 534 logements Coût : 400k€	Valorisation des CEE 66 375€ soit environ 17% de l'investissement

### À PROPOS DE CTR

Partenaire privilégié des établissements du secteur associatif depuis 20 ans, le cabinet CTR consacre son expérience et son savoir faire à la gestion de vos ressources.

- 20 ans d'expérience
- 2 800 structures partenaires
- 150 collaborateurs
- Plusieurs antennes régionales (Lyon, Toulouse, Sophia Antipolis, Nantes...)

SIÈGE SOCIAL :  
146 bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex  
Tél. : 01 55 39 11 00 - Fax : 01 74 71 05 60  
Mail : contact@ctr-conseil.fr

www.ctr-conseil.fr

